

Québec, le 18 décembre 2015

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 3 novembre 2015, relativement à l'obtention de :

« Toutes les informations contenues dans les documents détenus par le MRIF concernant les incidents (mineurs ou graves et décès) survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 lors de stages QSF ou autres, incluant leur descriptif et contexte (OCI, année, pays) ainsi que leurs conséquences (rapatriement, hospitalisation ou autres). Nous entendons par incidents : les événements imprévus ou soudains vécus à l'étranger par des stagiaires, volontaires ou accompagnateurs, ayant potentiellement ou réellement mis leur sécurité ou leur santé (physique ou psychologique) en danger. »

Le 10 décembre dernier, je vous transmettais les extraits santé et sécurité de rapports élaborés par des représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie suite à des missions de terrain effectuées entre 2008 et 2015, conformément à votre demande portant spécifiquement sur ces considérations.

Tel qu'annoncé dans mon courrier du 10 décembre 2015, je vous transmets aujourd'hui des documents additionnels élaborés par le Ministère :

- Suivi de l'évaluation du programme QSF – aspects santé et sécurité
- Compilation - Sondages des stagiaires et accompagnateurs (extraits sur la santé et la sécurité)
- Courriels internes relatifs aux aspects santé et sécurité de projets de stages

Comme ce fut le cas pour le précédent envoi, les documents ont été traités conformément aux dispositions de la décision de la Commission d'accès à l'information du 8 janvier 2015.

Par ailleurs, les rapports de stages sont produits par les organismes de coopération internationale qui participent au programme QSF. Les organismes doivent donc autoriser leur communication à des tiers, conformément aux articles 24 et 25 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Conformément à l'article 49 de la *Loi*, ces derniers ont réagi dans les 20 jours de l'avis fourni par le Ministère (soit le, ou avant le, 14 décembre 2015) et ont formulé des commentaires relativement au traitement et à la communication des documents dont ils sont les auteurs. Toujours en vertu de l'article 49 de la *Loi*, le Ministère est tenu d'intégrer ces commentaires dans son traitement des documents en question, une opération qui est en cours d'exécution.

Malgré la date-cible du 17 décembre 2015 convenue pour la transmission des documents appartenant aux organismes, le Ministère n'est pas en mesure de fournir l'intégralité des rapports de stage à ce moment-ci, d'une part en raison du temps requis pour intégrer les commentaires des organismes et d'autre part, en raison de l'ampleur de la demande déposée. Celle-ci représente environ 2 000 pages de documentation à traiter, faisant en sorte que le Ministère ne peut analyser efficacement les autres demandes d'accès aux documents qui lui sont présentées.

Suite à l'intégration des commentaires reçus jusqu'à présent, nous comptons vous transmettre par voie postale une première tranche de rapports de stages en début de semaine prochaine.

Pour en savoir plus sur les organismes qui participent au programme QSF, nous vous invitons à visiter la page suivante du site Internet du programme: [http://www.mrif.gouv.qc.ca/qsf/index.asp?Page=resultats&combo\\_pays=0&cont=0](http://www.mrif.gouv.qc.ca/qsf/index.asp?Page=resultats&combo_pays=0&cont=0) et à cliquer l'onglet des organismes responsables.

Je vous invite à communiquer avec ma collègue Chantal Périé ([chantal.perie@mri.gouv.qc.ca](mailto:chantal.perie@mri.gouv.qc.ca)) ou moi-même ([alain.olivier@mri.gouv.qc.ca](mailto:alain.olivier@mri.gouv.qc.ca) ou (418) 649-2400 poste 57989) si vous avez des questions à propos du présent envoi.

Je vous prie d'agréer,  
ma considération distinguée.

l'expression de

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents  
p.j.